

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Finistère*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère
en date du 31 janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale
ordinaire en date du 27 mars 2014**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013.....	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013.....	6
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	12
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	26
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	26
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	27
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	29
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	31
NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	32
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	32
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	33
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	33
NOTE 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	34
NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	34
NOTE 14 PROVISIONS.....	34
NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT.....	35
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	36
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	37
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	37
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	38
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	38
NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	38
NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	39
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	41
NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	42
NOTE 25 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	43
NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	44
NOTE 27 REVENUS DES TITRES	44
NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	44

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	45
NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	45
NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	45
NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	46
NOTE 33 COUT DU RISQUE.....	47
NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	47
NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	48
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES.....	48
NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	48
NOTE 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	48
NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS	49
NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	49
NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	49

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		87 353	95 776
Caisse, banques centrales		28 991	26 931
Effets publics et valeurs assimilées	5	43 516	33 132
Créances sur les établissements de crédit	3	14 846	35 713
Opérations internes au Crédit Agricole	3	1 208 776	425 705
Opérations avec la clientèle	4	8 375 060	8 367 735
Opérations sur titres		638 709	367 489
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	97 210	122 781
Actions et autres titres à revenu variable	5	541 499	244 708
Valeurs immobilisées		560 734	556 614
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	495 394	492 444
Parts dans les entreprises liées	6,7	15 757	12 650
Immobilisations incorporelles	7	858	916
Immobilisations corporelles	7	48 725	50 604
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		180 352	206 658
Autres actifs	8	96 014	119 966
Comptes de régularisation	8	84 338	86 692
TOTAL ACTIF		11 050 984	10 019 977

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Opérations interbancaires et assimilées		916	1 815
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	916	1 815
Opérations internes au Crédit Agricole	10	6 588 028	5 394 695
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 420 065	2 271 755
Dettes représentées par un titre	12	538 945	897 800
Comptes de régularisation et passifs divers		189 204	200 046
Autres passifs	13	50 731	60 302
Comptes de régularisation	13	138 473	139 744
Provisions et dettes subordonnées		205 649	179 397
Provisions	14,15,16	175 638	142 346
Dettes subordonnées	18,20	30 011	37 051
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	-	21 800
Capitaux propres hors FRBG	19	1 108 177	1 052 669
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		801 702	747 641
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		977	979
Report à nouveau		190	
Résultat de l'exercice		63 171	61 532
TOTAL PASSIF		11 050 984	10 019 977

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/13	31/12/12
ENGAGEMENTS DONNÉS		1 534 780	1 453 563
Engagements de financement	24	996 944	946 413
Engagements de garantie	24	535 749	502 927
Engagements sur titres	24	2 087	4 223

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/13	31/12/12
ENGAGEMENTS REÇUS		2 589 566	3 091 397
Engagements de financement	24	130 152	741 152
Engagements de garantie	24	2 457 327	2 346 022
Engagements sur titres	24	2 087	4 223

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	26	340 242	362 500
Intérêts et charges assimilés	26	- 197 032	- 213 763
Revenus des titres à revenu variable	27	4 408	4 407
Commissions (produits)	28	142 894	138 622
Commissions (charges)	28	- 22 407	- 21 618
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	13	572
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	2 707	4 024
Autres produits d'exploitation bancaire	31	4 412	4 311
Autres charges d'exploitation bancaire	31	- 1 371	- 1 983
Produit net bancaire		273 866	277 072
Charges générales d'exploitation	32	- 147 002	- 155 866
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 5 489	- 5 893
Résultat brut d'exploitation		121 375	115 313
Coût du risque	33	- 40 970	- 13 459
Résultat d'exploitation		80 405	101 854
Résultat net sur actifs immobilisés	34	- 205	- 22 945
Résultat courant avant impôt		80 200	78 909
Résultat exceptionnel	35	- 246	-
Impôt sur les bénéfices	36	- 38 583	- 15 177
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		21 800	- 2 200
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		63 171	61 532

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale du Finistère est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24 % de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25 % du capital sous la forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale du Finistère au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de

garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A.. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en Produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013

Reprise du FRBG :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère avait constitué une provision pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) en 2011 dans le cadre d'une politique de couverture globale du risque de crédit. Elle a décidé en 2013 de reprendre l'intégralité du stock de FRBG pour 21,8 millions d'euros.

Création de deux nouvelles provisions filières et d'une provision « Grands Risques » :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a doté deux nouvelles provisions filières permettant de couvrir le risque de défaillance du secteur du BTP et des encours portés par les clients salariés des entreprises en difficulté. Une dotation, respectivement de 10 millions d'euros et 3 millions d'euros a été constituée au cours de l'exercice 2013.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a par ailleurs doté une provision pour grands risques en vue de faire face au risque de défaillance d'acteurs majeurs des secteurs sous surveillance au niveau du département du Finistère. A fin 2013, le stock de provision constitué est de 21,9 millions d'euros.

Dépréciation des titres de Sacam International :

Conformément aux instructions du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a procédé sur le premier trimestre 2013 à un complément de dépréciation des titres Sacam International pour 0,7 million d'euros.

Levée d'option d'achat GIE Fleur de Canne :

La levée d'option d'achat exercée par l'exploitant en décembre 2013 dans le cadre du montage fiscal GIE Fleur de Canne a conduit la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à constater une charge nette de 0,1 million d'euros hors intérêts perçus sur l'avance de différé fiscal pour 0,2 million d'euros.

Participation au capital de la SAS Sacam Immobilier

Dans le cadre du développement de la filière immobilière du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a participé en 2013 à l'augmentation de capital de la SAS Sacam Immobilier à hauteur de 3,1 M€.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 1 370 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Opération C2MS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère a dégagé une plus value de cession de 2,3 millions d'euros suite à l'apport des titres de la société Somaintel lors de la création de la filiale Groupe C2MS.

Application du risque de contrepartie lié aux Instruments Financiers de Trésorerie (IFT)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole.

L'impact en 2013 de cette comptabilisation du risque de contrepartie sur les positions dérivées s'élève pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère à -273 milliers d'euros en Produit net bancaire.

Participation dans Ty Nay

Le dénouement de l'opération de levée d'option d'achat de la SNC Cotentin (montage fiscal) est précisé dans la Note 7.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent exclusivement la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 ^{er} janvier 2014 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2013	Oui

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières, telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées non douteuses détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'élève à 37,6 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts des décotes sont comptabilisées pour un montant de 89 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2013, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère s'établit à 500 euros.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 21 et 22.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère applique, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7 % due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2 432				2 432		2 432	6 908
à terme	11 497				11 497		11 497	27 764
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				910	910	7	917	1 041
Total	13 929	0	0	910	14 839	7	14 846	35 713
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							14 846	35 713
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	337 292				337 292		337 292	54 268
Comptes et avances à terme	39 383	558 004	66 269	165 232	828 888	5683	834 571	334 525
Titres reçus en pension livrée				36 900	36 900	13	36 913	
Prêts subordonnés					0		0	36 912
Total	376 675	558 004	66 269	202 132	1 203 080	5 696	1 208 776	425 705
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							1 208 776	425 705
TOTAL							1 223 622	461 418

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 37.830 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	5 888	96			5 984		5 984	6 558
Autres concours à la clientèle	431 334	957 807	3 016 710	4 043 297	8 449 148	42 747	8 491 895	8 441 170
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	49 402				49 402	970	50 372	95 259
Dépréciations							-173 191	-175 252
VALEUR NETTE AU BILAN							8 375 060	8 367 735

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 11.797 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 11.757 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1.774 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013 contre 1.896 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur « Banque de proximité en France » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

4.3 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	3 963 679	64 833	42 097	36 749	26 700	3 672 917	52 598	30 671	35 262	23 300
Agriculteurs	1 142 559	70 227	45 833	47 145	35 747	1 137 876	73 396	47 904	49 820	38 549
Autres professionnels	956 101	47 526	34 351	29 274	23 575	983 263	53 371	37 914	31 079	24 109
Clientèle financière	198 341	3 830	2 426	2 704	1 862	179 965	3 260	1 687	2 182	1 174
Entreprises	1 321 433	76 113	55 374	57 134	42 657	1 540 248	83 088	57 991	56 824	40 520
Collectivités publiques	897 932					958 600				
Autres agents économiques	68 206	287	174	185	83	70 118	173	121	85	34
TOTAL	8 548 251	262 816	180 255	173 191	130 624	8 542 987	265 886	176 288	175 252	127 686

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				43 283	43 283	32 983
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées				233	233	149
Dépréciations					0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	0	43 516	43 516	33 132
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) :						
Emis par organismes publics					0	
Autres émetteurs		24 421		71 071	95 492	120 420
- dont surcote restant à amortir					0	
- dont décote restant à amortir					0	
Créances rattachées		779		1 917	2 696	3 341
Dépréciations		-978			-978	-980
VALEUR NETTE AU BILAN	0	24 222	0	72 988	97 210	122 781
Actions et autres titres à revenu variable		542 096			542 096	245 830
Créances rattachées					0	
Dépréciations		-597			-597	-1 122
VALEUR NETTE AU BILAN	0	541 499	0	0	541 499	244 708
TOTAL	0	565 721	0	116 504	682 225	400 621
Valeurs estimatives	0	582 277	0	119 522	701 799	129 626

(1) : Dont 11.757 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 13.659 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Commentaires :

Pas de transfert de titres en cours d'exercice.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 17.289 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 16.355 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 5.496 milliers d'euros au 31 décembre 2013, contre 7.913 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	58 968	80 759
Clientèle financière	542 096	246 929
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	36 523	39 801
Divers et non ventilés		
Total en principal	637 587	367 489
Créances rattachées	2 696	
Dépréciations	-1 574	
VALEUR NETTE AU BILAN	638 709	367 489

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	95 491	43 283	542 096	680 870	120 420	32 983	245 830	399 233
dont titres cotés	76 071	43 283		119 354	83 982	32 983		116 965
dont titres non cotés (1)	19 421		542 096	561 517	36 438		245 830	282 268
Créances rattachées	2 695	233		2 928	3 341	149		3 490
Dépréciations	-977		-597	-1 574	-980		-1 122	-2 102
VALEUR NETTE AU BILAN	97 210	43 516	541 499	682 225	122 781	33 132	244 708	400 621

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français pour 541.499 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation pour 539.921 milliers d'euros

OPCVM étrangers pour 0 millier d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 71.373 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2013 s'élève à 78.143 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	432 468	435 947
OPCVM obligataires	11 605	13 255
OPCVM actions	94 271	100 669
OPCVM autres	3 155	4 425
TOTAL	541 499	554 296

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	12 002	5 020	54 296	24 173	95 491	2 696	98 187	123 760
Dépréciations					0		-977	-980
VALEUR NETTE AU BILAN					95 491	2 696	97 210	122 780
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	
Valeur Brute				43 283	43 283	233	43 516	33 132
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN					43 283	233	43 516	33 132

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations											
SACAM DEVELOPPEMENT	€	725 471	903	2,40%	17 569	17 468				927	
SACAM INTERNATIONAL	€	631 828	-109 973	2,29%	20 571	12 000				-109 800	
RUE DE LA BOETIE	€	2 480 628	14 890 717	2,28%	391 856	391 856	21 877			-3 361	
UNEXO	€	127 923	52 371	11,65%	17 778	17 778				6 817	721
CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	€	20 000	-11 481	25%	5 000	2 465	918			-1 144	
CA BRETAGNE VENTURES	€	1 784	40	27,52%	496	496				40	
SACAM FIRECA	€	22 510	1 143	2,22%	992	525				457	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées											
Autres titres de participations											
					15 174	13 616	17 711				
					15 166	13 608	2 181				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					469 436	456 204	48 723				

(1) le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	8	8	20 971	20 971
Titres cotés				
Avances consolidables	15 530	15 530	12 467	12 467
Créances rattachées	219		175	175
Dépréciations			-20 963	
VALEUR NETTE AU BILAN	15 757	15 538	12 650	33 613
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	470 814	581 644	464 683	612 112
Titres cotés				
Avances consolidables	31 813	31 813	32 102	32 102
Créances rattachées	192		208	208
Dépréciations	-13 969		-12 847	
Sous-total titres de participation	488 850	613 457	484 146	644 422
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	7 150	7 593	11 259	9 378
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-606		-2 961	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 544	7 593	8 298	9 378
VALEUR NETTE AU BILAN	495 394	621 050	492 444	653 800
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	511 151	636 588	505 094	687 413

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	477 971		496 913	
Titres cotés				
TOTAL	477 971		496 913	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	20 971		-20 963		8
Avances consolidables	12 467	3 063			15 530
Créances rattachées	175	44			219
Dépréciations (1)	-20 963		20 963		0
VALEUR NETTE AU BILAN	12 650	3 107	0	0	15 757
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	464 683	9 316	-3 187		470 812
Avances consolidables	32 101	64	-352		31 813
Créances rattachées	209		-16		193
Dépréciations	-12 847	-1 147	26		-13 968
Sous-total titres de participation	484 146	8 233	-3 529	0	488 850
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	11 259	1 023	-5 132		7 150
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations	-2 961	-335	2 690		-606
Sous-total autres titres détenus à long terme	8 298	688	-2 442	0	6 544
VALEUR NETTE AU BILAN	492 444	8 921	-1 087	0	495 394
TOTAL	505 094	12 028	-1 087	0	511 151

(1) La diminution correspond à la réduction de la participation dans Ty Nay suite au dénouement de l'opération de levée d'option d'achat de la SNC Cotentin (montage fiscal) réalisée sur l'exercice précédent. Cette diminution se traduit par un passage en perte couverte par une reprise de dépréciation durable à 100% sur l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	159 537	3 797	838		162 496
Amortissements et dépréciations	108 933	5 620	782		113 771
VALEUR NETTE AU BILAN	50 604	-1 823	56	0	48 725
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 667	2	190		5 479
Amortissements et dépréciations	4 751	61	191		4 621
VALEUR NETTE AU BILAN	916	-59	-1	0	858
TOTAL	51 520	-1 882	55	0	49 583

NOTE 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	48	276
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	95 934	99 240
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	32	20 450
VALEUR NETTE AU BILAN	96 014	119 966
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	43 354	35 978
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	17	150
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 759	1 342
Autres produits à recevoir	36 831	38 631
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	2 372	10 591
VALEUR NETTE AU BILAN	84 338	86 692
TOTAL	180 352	206 658

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	175 252	57 017	-56 421	-2 657		173 191
Sur opérations sur titres	2 101	284	-811			1 574
Sur valeurs immobilisées (1)	37 135	1 540	-23 870			14 805
Sur autres actifs	1 575	183	-235		1	1 524
TOTAL	216 063	59 024	-81 337	-2 657	1	191 094

(1) dont :

- Reprise de provisions durables sur les titres Ty Nay pour 20.963 milliers d'euros.
- Dotation aux provisions durables complémentaire sur les titres Sacam International pour 741 milliers d'euros.
- Dotation aux provisions temporaires sur les titres Sacam Développement pour 101 milliers d'euros.

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	1				1		1	774
· à terme				910	910	5	915	1 041
Valeurs données en pension					0		0	
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1	0	0	910	911	5	916	1 815
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	74 259				74 259	243	74 502	207 556
Comptes et avances à terme	724 695	1 888 925	2 379 892	1 503 051	6 496 563	16963	6 513 526	5 187 139
Titres donnés en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	798 954	1 888 925	2 379 892	1 503 051	6 570 822	17 206	6 588 028	5 394 695
TOTAL	798 955	1 888 925	2 379 892	1 503 961	6 571 733	17 211	6 588 944	5 396 510

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 199 452				1 199 452	44	1 199 496	1 161 936
Comptes d'épargne à régime spécial :	36 647	0	0	0	36 647		36 647	33 783
· à vue	36 647				36 647		36 647	33 783
· à terme					0		0	
Autres dettes envers la clientèle :	390 189	139 276	548 632	91 798	1 169 895	14 027	1 183 922	1 076 036
· à vue	21 395				21 395		21 395	50 391
· à terme	368 794	139 276	548 632	91 798	1 148 500	14 027	1 162 527	1 025 645
Valeurs données en pension livrée					0		0	
VALEUR AU BILAN	1 626 288	139 276	548 632	91 798	2 405 994	14 071	2 420 065	2 271 755

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	1 023 842	1 154 140
Agriculteurs	151 093	154 174
Autres professionnels	144 507	140 230
Clientèle financière	21 290	19 943
Entreprises	948 353	665 641
Collectivités publiques	24 831	52 322
Autres agents économiques	92 077	85 305
Total en principal	2 405 993	2 271 755
Dettes rattachées	14 072	
VALEUR AU BILAN	2 420 065	2 271 755

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
Bons de caisse	1 484				1 484	26	1 510	7 831
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	181 800	317 807	16 590	20 000	536 197	1 238	537 435	889 969
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
VALEUR AU BILAN	183 284	317 807	16 590	20 000	537 681	1 264	538 945	897 800

NOTE 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	17	20
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	44 355	53 346
Versements restant à effectuer sur titres	6 359	6 936
VALEUR AU BILAN	50 731	60 302
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	14 893	12 629
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		2
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	1 298	1 592
Produits constatés d'avance	50 419	53 468
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 393	5 094
Autres charges à payer	59 968	64 904
Autres comptes de régularisation	6 502	2 055
VALEUR AU BILAN	138 473	139 744
TOTAL	189 204	200 046

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

(en milliers d'euro)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Provisions pour engagements de retraite et assimilés (6)	441			-465	190	166
Provisions pour autres engagements sociaux	827			-31		796
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 960	210		-898		2 272
Provisions pour litiges fiscaux		627				627
Provisions pour autres litiges	65	138				203
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit (1)	87 184	30 898		-4 188		113 894
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts (2)	17 554	1 834		-2 128		17 260
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels (3)	15 986	2 869	-340	-744		17 771
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	6 298	3 398		-379		9 317
Autres provisions (5)	11 031	5 150	-2 515	-334		13 332
VALEUR AU BILAN	142 346	45 124	-2 855	-9 167	190	175 638

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

Elles comprennent les provisions sectorielles pour 67.383 K€ et les provisions collectives Bâle II pour 46.511 K€

(2) Comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels (y compris la reprise d'impôt différé dans le cadre de la LOA GIE Fleur de Canne).

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) voir note 15 ci-après.

(5) Dont provisions pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 11.281 K€ et provision pour péréquation dans le cadre du projet "NICE" pour 1.088 K€.

(6) Les provisions pour engagement de retraite varient notamment du fait du changement de méthode comptable avec un impact sur capitaux propres de -190 K€.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	250 021	124 190
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	553 675	996 191
Ancienneté de plus de 10 ans	687 641	336 670
Total plans d'épargne-logement	1 491 337	1 457 051
Total comptes épargne-logement	397 634	425 661
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 888 971	1 882 712

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	22 188	28 555
Comptes épargne-logement	117 610	135 704
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	139 798	164 259

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	191	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 974	1 361
Ancienneté de plus de 10 ans	7 152	4 558
Total plans d'épargne-logement	9 317	5 919
Total comptes épargne-logement	0	379
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 317	6 298

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2013	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	5 919	3 398		9 317
Comptes épargne-logement :	379		379	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	6 298	3 398	379	9 317

La variation de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle au 31/12/N-1	21 575	18 799
Ecart d'ouverture (gains)/pertes		
Coûts des services rendus sur l'exercice	1 294	1 277
Coût financier	622	925
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-19	246
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 661	-1 498
(Gains) / pertes actuariels	126	1826
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	21 937	21 575

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>Ecart d'ouverture</i>		
Coût des services rendus	1 294	1 277
Coût financier	622	925
Rendement attendu des actifs	-600	-613
Coût des services passés		23
(Gains) / (pertes) actuariels net		
(Gains) / (pertes) sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 316	1 612

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	20 944	19 154
Ecart d'ouverture	2	
Rendement attendu des actifs	598	613
Gains / (pertes) actuariels	-2	-433
Cotisations payées par l'employeur	1 787	2 861
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre		
Indemnités de cessation d'activité	-19	246
Prestations payées par le fonds	-1661	-1497
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	21 649	20 944

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2013	31/12/2012
Composition des actifs		
- % d'obligations	86,1%	86,2%
- % d'actions	7,9%	7,9%
- % autres actifs	6,0%	5,9%

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	-441	
Ecart d'ouverture	-188	
Cotisations payées par l'employeur	1 787	2 861
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur	0	-3 302
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 324	
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	-166	-441

Rendement des actifs des régimes : 2.70%

Hypothèses actuarielles utilisées : 3.05%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Fonds pour risques bancaires généraux	0	21 800
Valeur au bilan	0	21 800

L'intégralité du stock de FRBG a été reprise sur l'exercice pour un montant de 21,8 millions d'euros. Une provision pour grands risques a par ailleurs été dotée à hauteur de 21,9 millions d'euros sur l'exercice.

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2013				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans				
Dettes subordonnées à terme	0	0	30 000	0	30 000	11	30 011	37 051
Euro			30 000		30 000	11	30 011	37 051
Dollar					0		0	
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	
Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
Euro					0		0	
Dollar					0		0	
C/C bloqués des Caisses Locales					0	0	0	
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	
VALEUR AU BILAN	0	0	30 000	0	30 000	11	30 011	37 051

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1.626 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 2.234 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Solde au 31 Décembre 2011	100 074	487 832	207 264	142 443	0	982	60 487	999 082
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011								0
Variation de capital		39 409	13 136				-7 941	44 604
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2011							-52 546	-52 546
Report à nouveau débiteur								0
Résultat de l'exercice 2012							61 532	61 532
Autres variations						-3		-3
Solde au 31 Décembre 2012	100 074	527 241	220 400	142 443	0	979	61 532	1 052 669
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012								0
Variation de capital		40 546	13 515				-7 661	46 400
Variation des primes et réserves								0
Affectation du résultat social 2012							-53 871	-53 871
Report à nouveau débiteur				-190				-190
Résultat de l'exercice 2013							63 171	63 171
Autres variations						-2		-2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	100 074	567 787	233 915	142 253	0	977	63 171	1 108 177

Commentaires :

(1) Le capital souscrit non appelé est nul.

(2) Dont 142.443 milliers d'euros de primes d'émission

(3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	1 108 177	1 052 669
Fonds pour risques bancaires généraux	0	21 800
Dettes subordonnées et titres participatifs	30 011	37 051
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 138 188	1 111 520

NOTE 21 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	85 963	85 942	96 904	96 874
Devises	42 620	42 620	48 112	48 117
Euros	43 343	43 322	48 792	48 757
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	85 963	85 942	96 904	96 874

NOTE 22 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	3 130 322	432 635	3 562 957	3 289 630
Opérations sur marchés organisés (1)	0	0	0	0
Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	3 130 322	432 635	3 562 957	3 289 630
Swaps de taux d'intérêt	3 130 322	432 635	3 562 957	3 289 630
Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
Contrats à terme de change			0	
FRA			0	
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	
Autres contrats à terme			0	
Opérations conditionnelles	1 410	215 241	216 651	236 753
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux de change à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	1 410	215 241	216 651	236 753
Options de swap de taux				
Achetés			0	
Vendus			0	
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	705	84 256	84 961	222 441
Vendus	705	3 167	3 872	4 622
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	63 909	63 909	4 845
Vendus	0	63 909	63 909	4 845
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés			0	
Vendus			0	
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés			0	
Vendus			0	
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés			0	
Vendus			0	
TOTAL	3 131 732	647 876	3 779 608	3 526 383

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux	127 817			127 817					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 033 470	1 497 048	1 032 439	1 033 470	1 497 048	1 032 439			
Caps, Floors, Collars		90 525	6 050		90 525	6 050			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	1 161 287	1 587 573	1 038 489	1 161 287	1 587 573	1 038 489	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	171 905			171 905					
Sous total	171 905	0	0	171 905	0	0	0	0	0
TOTAL	1 333 192	1 587 573	1 038 489	1 333 192	1 587 573	1 038 489	0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux	446			446					
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	597 857	1 600 912	1 090 861	597 857	1 600 912	1 090 861			
Caps, Floors, Collars	115 000	103 633	17 675	115 000	103 633	17 675			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous total	713 303	1 704 545	1 108 536	713 303	1 704 545	1 108 536	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	190 914	2 864		190 914	2 864				
Sous total	190 914	2 864	0	190 914	2 864	0	0	0	0
TOTAL	904 217	1 707 409	1 108 536	904 217	1 707 409	1 108 536	0	0	0

22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change	0	171 905	0	193 778
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	-45 725	3 562 958	-98 889	3 289 630
Forward taux				
Caps, Floors, Collars	33	96 575	34	236 309
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-45 692	3 831 438	-98 855	3 719 717
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		171 905		193 778
Sous total	0	171 905	0	193 778
TOTAL	-45 692	4 003 343	-98 855	3 913 495

22.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés		71 785	3 058 538	432 635

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Il n'y a eu aucun transfert de portefeuille sur l'exercice.

NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	34 105	6 694	40 799	34 232	7 849	42 081
Risques sur les autres contreparties	9 295	2 497	11 792	14 154	2 688	16 842
Total avant effet des accords de compensation	43 400	9 191	52 591	48 386	10 537	58 923
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	43 400	9 191	52 591	48 386	10 537	58 923
- dérivés actions et sur indices						0
Total avant effet des accords de compensation	43 400	9 191	52 591	48 386	10 537	58 923
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	43 400	9 191	52 591	48 386	10 537	58 923

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

**NOTE 24 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	1 534 780	1 453 563
Engagements de financement	996 944	946 413
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	124 828	
. Engagements en faveur de la clientèle	872 116	946 413
Ouverture de crédits confirmés	554 079	600 888
- Ouverture de crédits documentaires	2 395	2 165
- Autres ouvertures de crédits confirmés	551 684	598 723
Autres engagements en faveur de la clientèle	318 037	345 525
Engagements de garantie	535 749	502 927
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	344 975	344 975
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	344 975	344 975
. Engagements d'ordre de la clientèle	190 774	157 952
Cautions immobilières	19 195	21 333
Autres garanties d'ordre de la clientèle	171 579	136 619
Engagements sur titres	2 087	4 223
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	2 087	4 223
Engagements reçus	2 589 566	3 091 397
Engagements de financement	130 152	741 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152
. Engagements reçus de la clientèle	130 000	741 000
Engagements de garantie	2 457 327	2 346 022
. Engagements reçus d'établissements de crédit	353 300	338 088
. Engagements reçus de la clientèle	2 104 027	2 007 934
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	271 796	269 525
Autres garanties reçues	1 832 231	1 738 409
Engagements sur titres	2 087	4 223
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	2 087	4 223

(1) Dans le cadre du dispositif Switch mis en place au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. à hauteur de 344.975 K€.

NOTE 25 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté 3.066.785 milliers d'euros de créances de garanties dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3.007.894 milliers d'euros en 2012. La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1.823.874 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1.913.059 milliers d'euros en 2012 ;
- 102.292 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 102.293 milliers d'euros en 2012 ;
- 302.368 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 308.164 milliers d'euros en 2012 ;
- 211.504 milliers d'euros de créances dans le cadre du FCT Evergreen pour la première fois en 2013 ;
- 626.748 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 684.377 milliers d'euros en 2012.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 958	6 233
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 096	23 616
Sur opérations avec la clientèle	305 733	323 036
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 033	7 526
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	1 422	462
Autres intérêts et produits assimilés		1 627
Intérêts et produits assimilés	340 242	362 500
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 733	-5 752
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-102 491	-115 409
Sur opérations avec la clientèle	-42 149	-42 377
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-42 422	-40 719
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-5 121	-9 266
Autres intérêts et charges assimilées	-116	-240
Intérêts et charges assimilées	-197 032	-213 763
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	143 210	148 737

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement	2 377	2 579
Livret développement durable		
Titres d'investissement	4 656	4 947
Opérations diverses sur titres	1 422	462
Revenus des titres à revenus fixes	8 455	7 988
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 296	4 302
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	112	105
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	4 408	4 407
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	12 863	12 395

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	721	-115	606	466	-86	380
Sur opérations internes au crédit agricole	32 505	-14 661	17 844	30 760	-13 545	17 215
Sur opérations avec la clientèle	36 353	-872	35 481	34 674	-120	34 554
Sur opérations sur titres			0		-10	-10
Sur opérations de change	108		108	139		139
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	1		1		-5	-5
Sur prestations de services financiers (1)	72 653	-6 156	66 497	72 318	-7 544	64 774
Provision pour risques sur commissions	553	-603	-50	265	-308	-43
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	142 894	-22 407	120 487	138 622	-21 618	117 004

(1) dont prestations d'assurance-vie : 14.848 milliers d'euros

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	290	224
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-277	348
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	13	572

NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-283	-423
Reprises de dépréciations	811	1 025
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	528	602
Plus-values de cession réalisées	2 558	2 380
Moins-values de cession réalisées	-379	-88
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 179	2 292
Solde des opérations sur titres de placement	2 707	2 894
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées	0	1 130
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	1 130
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	1 130
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	2 707	4 024

NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits divers	4 061	4 208
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	351	103
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	4 412	4 311
Charges diverses	-321	-805
Quote part des opérations faites en commun	-1 050	-1 178
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 371	-1 983
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 041	2 328

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Frais de personnel		
Salaires et traitements :	51 182	55 040
Charges sociales :	24 747	27 963
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	7 046	8 540
Intéressement et participation	8 329	8 001
Impôts et taxes sur rémunérations	10 110	9 456
Total des charges de personnel	94 368	100 460
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 205	-5 257
Frais de personnel nets	89 163	95 203
Frais administratifs		
Impôts et taxes	7 525	7 622
Services extérieurs et autres frais administratifs	51 208	53 114
Total des charges administratives	58 733	60 736
Refacturation et transferts de charges administratives	-894	-73
Frais administratifs nets	57 839	60 663
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	147 002	155 866

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1^{er} janvier 2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 1.370 milliers d'euros au 31 décembre 2013. Celui-ci sera utilisé en intégralité sur l'exercice 2014.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	257	250
Non cadres	1 068	1 124
TOTAL	1 325	1 374

Rémunération des dirigeants

Nature	Montant <i>milliers d'€uro</i>
Avantages à court terme	2 917
Avantages postérieurs à l'emploi	914
Avantages à long terme	14

NOTE 33 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et dépréciations	88 705	67 989
Dépréciations de créances douteuses	54 728	53 015
Autres provisions et dépréciations	33 977	14 974
Reprises de provisions et dépréciations	-58 265	-62 137
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	-52 084	-53 456
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	-6 181	-8 681
Variation des provisions et dépréciations	30 440	5 852
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	982	627
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	10 101	6 783
Décote sur prêts restructurés	91	97
Récupérations sur créances amorties	-984	-251
Autres pertes	340	351
COÛT DU RISQUE	40 970	13 459

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 8.778 K€

Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 1.323 K€

(2) Dont 340 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 614 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8.778 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	1 482	29 667
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 482	29 667
Reprises de dépréciations	23 679	6 688
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	23 679	6 688
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	22 197	-22 979
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	22 197	-22 979
Plus-values de cessions réalisées	2 412	23
Sur titres d'investissement		23
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 412	
Moins-values de cessions réalisées	20 964	15
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	20 964	15
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	-22 174	8
Sur titres d'investissement	0	23
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-22 174	-15
Solde en perte ou en bénéfice	23	-22 971
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	20	90
Moins-values de cessions	-248	-64
Solde en perte ou en bénéfice	-228	26
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-205	-22 945

NOTE 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Dans le cadre du dispositif de péréquation NICE, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a été appelée pour un montant de 246 milliers d'euros par le GIE CA Technologies.

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

La charge fiscale de l'exercice 2012 avait été impactée par l'opération de levée d'option d'achat de la SNC Cotentin pour un montant de 21,7 millions d'euros en reprise d'impôt différé. Retraitée de cette opération, la charge fiscale s'établissait à 36,9 millions d'euros. A fin décembre 2013, la charge fiscale s'établit à 38,6 millions d'euros et la hausse s'explique principalement par l'augmentation de la contribution additionnelle à l'impôt sur les bénéfices qui est passée de 5 à 10,7% sur l'exercice.

Intégration fiscale :

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale groupe dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôts sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 887 milliers d'euros en 2013.

NOTE 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère exerce l'essentiel de son activité en France sur le seul secteur « Banque de proximité » qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique d'activité.

NOTE 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne constate aucun évènement de ce type.

NOTE 39 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	BENEFICE DE L'EXERCICE
- Report à nouveau	190
- Intérêts aux parts	1 723
- Rémunération des CCA	5 674
- Réserve légale	41 688
- Réserve statutaire	13 896
TOTAL	63 171

NOTE 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

NOTE 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Société Ernst & Young	%	Ouest Conseils Audit	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	68	70%	54	100%
Missions accessoires	29	30%		0%
Sous-total	97	100%	54	100%
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0%		0%
Technologie de l'information		0%		0%
Audit interne		0%		0%
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
TOTAL	97	100%	54	100%